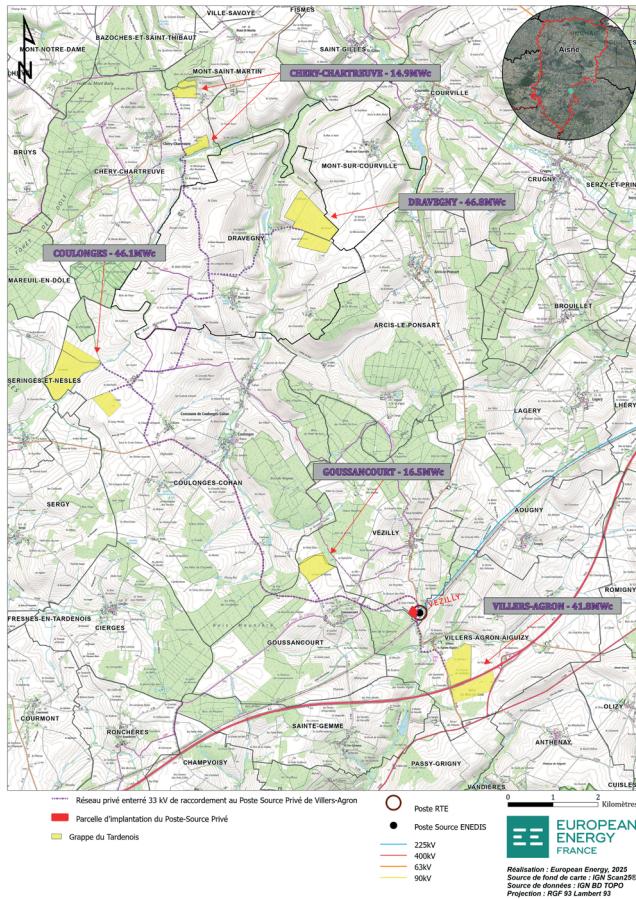


# La Grappe du Tardenois



## POURQUOI UNE «GRAPPE» ?

Le projet agrivoltaïque de Chery-Chartreuve bénéficiera d'un raccordement commun au Poste-Source RTE de Vézilly avec 4 autres projets développés par European Energy sur le territoire. Ce raccordement mutualisé, financé à 100% par European Energy, a fait émerger l'appellation de "La Grappe du Tardenois".

Les 5 projets sont par ailleurs tous orientés vers la production de fourrage de haute qualité, permettant la **mise en place d'une nouvelle filière agricole** de production fourragère.

## QUELS BÉNÉFICES POUR LE TERRITOIRE ?

Une électricité décarbonée, locale et compétitive



**222 GWh/an** : production électrique cumulée estimée (soit près de 50 % de la consommation d'électricité de la Communauté d'Agglomération de Château-Thierry en 2022, source Enedis)



**+ 30 ans** : période pendant laquelle les riverains des parcs, dans un périmètre réglementaire, bénéficieront d'un **prix compétitif de l'électricité** par rapport à celui du marché



**1800 T/an** : estimation des matières sèches récoltées participant au développement d'une filière de production fourragère

## L'AGRIVOLTAÏSME EN BREF

L'agrivoltaïsme est une pratique qui consiste à **produire de l'électricité issue du solaire** tout en créant, maintenant ou développant une **production agricole**.

La démarche est **encadrée par la loi** qui détermine que **l'agriculture doit rester l'activité principale sur la parcelle**.

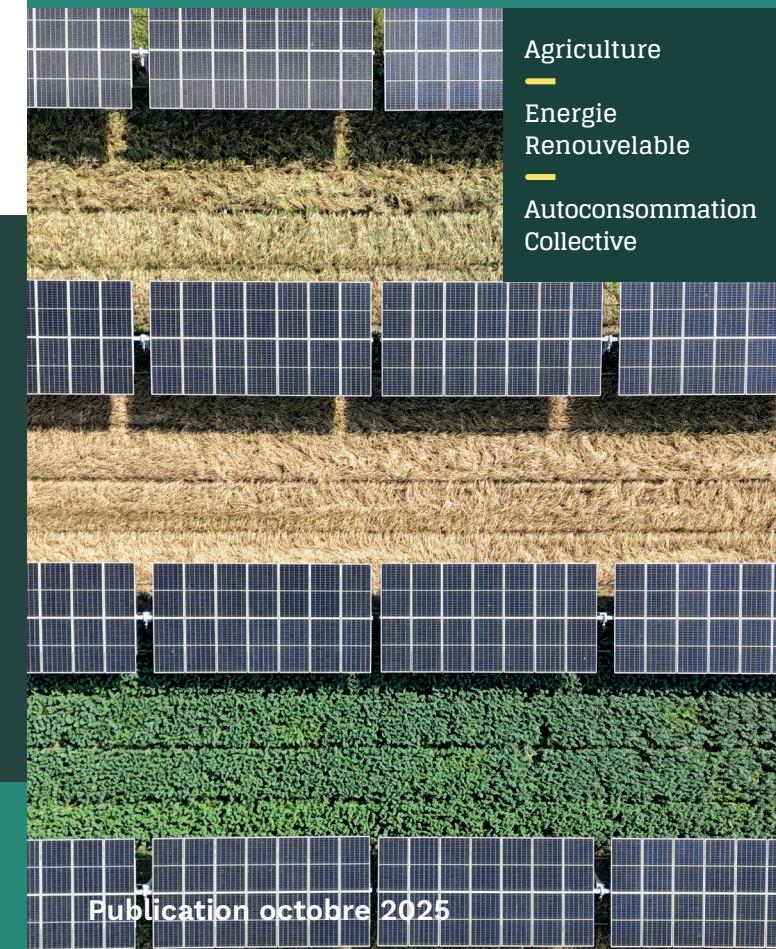
Une installation est considérée comme « agrivoltaïque » si elle apporte au moins l'un des services suivants à la production agricole :

- amélioration du potentiel et de l'impact agronomique,
- adaptation au changement climatique,
- protection contre les aléas,
- amélioration du bien-être animal.

Pour plus d'informations  
sur la Grappe du Tardenois



# Le projet agrivoltaïque de Chery-Chartreuve



Agriculture  
—  
Energie  
Renouvelable  
—  
Autoconsommation  
Collective

Publication octobre 2025

